



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-044

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2023

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire / Maison d'arrêt de Tarbes

65-2023-02-08-00008 - Arrêté fixant la liste des membres du comité social d'administration spécial de la maison d'arrêt de Tarbes (2 pages)

Page 3

Direction de l'administration pénitentiaire

65-2023-02-08-00008

Arrêté fixant la liste des membres du comité
social d'administration spécial de la maison
d'arrêt de Tarbes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 décembre 2022
fixant la liste des membres du comité social d'administration spécial
de la Maison d'Arrêt de Tarbes**

NOR :

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1er

Sont désignés comme représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes,

Monsieur POTIN Patrice, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes, président ou Madame COBOURG Aurélie, adjointe au chef d'établissement, sa représentante,

Madame BALAKPA Nadine, responsable des ressources humaines ou Madame BARILLEC Anne-Lise-Marie, sa représentante,

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la maison d'arrêt de Tarbes et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UFAP UNSa Justice (2 sièges)	SANCHEZ Franck MARRE Stéphanie	BEGUE Daniel CAZAUX Eric
FO Justice (1 siège)	FOURNIER Raphaël	GONNEAU Thierry

Article 2

Le chef d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 08 février 2023

Le chef d'établissement

POTIN Patrice

